

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE
DE
TREGUNC

L'an deux mille dix-sept, le douze décembre à dix-neuf heure, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ – VOISIN Valérie – TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – FLOCH ROUDAUT Rachel – DION Michel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe - VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent - JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane – NIVEZ Jean-Paul - SALAUN Fanny-GUYON Yoann – HEMON Morgane – BANDZWOLEK Brigitte - SINQUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – JAFFREZIC Marcelle – ALITURKI Stéphanie.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Yannick SELLIN à Valérie VOISIN
- Dominique DERVOUËT à Régine SCAER JANNEZ
- Bruno BORDENAVE à Philippe NIMIS

Date de convocation : 5 décembre 2017

Marthe LE GUILLOU est nommée secrétaire de séance

CREDITS AUX
ECOLES PUBLIQUES
2018

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Madame FLOCH ROUDAUT, Adjointe au Maire, indique que les crédits aux écoles sont composés de crédits versés sous forme de subventions.

Ils sont composés d'une part :

De crédits pédagogiques aux écoles primaires ;

De crédits relatifs aux fêtes de fin d'année (cadeau individuel par enfant, cadeau collectif pour les maternelles et un spectacle de fin d'année) ;

D'autre part, des crédits pour le transport, les fournitures (fonctionnement) et le gros matériel (investissement) à destination des écoles publiques sont également inscrits au budget communal.

Il est proposé de supprimer l'aide versée depuis plusieurs années aux collèges, étant donné que leur gestion incombe au département mais de verser, en contrepartie, une aide supplémentaire au CCAS afin d'aider des familles à financer les sorties et voyages scolaires.

Crédits pédagogiques

Propositions par établissement - Ecoles primaires de Trégunc

Ecole	Nombre	Montant par élève de primaire	Total	TOTAL ECOLE
Marc Bourhis	231	17,50 €	4 042,50 €	4 436,25 €
Marc Bourhis (extérieurs)	45	8,75 €	393,75 €	
René Daniel	93	17,50 €	1 627,50 €	1 837,50 €
René Daniel (extérieurs)	24	8,75 €	210,00 €	

Crédits de fonctionnement et de gros matériel

	Crédits 2018
Fournitures	50,00 €
Gros matériel	15,00 €

	Nbre	Fournitures	Gros matériel	TOTAL
Groupe scolaire Marc Bourhis	276	13 800,00 €	4 140,00 €	17 940,00 €
Ecole René Daniel	117	5 850,00 €	1 755,00 €	7 605,00 €
		19 650,00 €	5 895,00 €	

Depuis 2002, les élèves scolarisés dans des écoles primaires spécifiques du Département du fait d'un handicap peuvent bénéficier d'un crédit de 500€ (situations examinées au cas par cas par la commission).

Crédits de transport

	Crédit 2018 par classe
Ecoles du bourg	180,00 €
GS René Daniel	286,00 €

Ecole	Nombre	Montant par classe	Total
Groupe scolaire Marc Bourhis	12	180,00 €	2 160,00 €
Ecole René Daniel	5	286,00 €	1 430,00 €

Crédits de Noël

	Crédit 2018
Elèves de maternelle	6,00 €
Elèves de CP	7,50 €
Cadeau collectif	5 € par élève de maternelle

Ecole	Nombre	Montant par élève	Total	Total école
Marc Bourhis maternelle	105	6,00 €	630,00 €	825,00 €
Marc Bourhis CP	26	7,50 €	195,00 €	
René Daniel maternelle	47	6,00 €	282,00 €	417,00 €
René Daniel CP	18	7,50 €	135,00 €	

Cadeau collectif

Ecole	Nombre	Montant par élève	Total
Groupe scolaire Marc Bourhis	105	5,00 €	525,00 €
Ecole René Daniel	47	5,00 €	235,00 €

Total crédits de Noël

Ecole	Total
Groupe scolaire Marc Bourhis	1 350,00 €
Ecole René Daniel	652,00 €

Spectacle de Noël

Ecole	Nombre	Montant par élève	Total	
Groupe scolaire Marc Bourhis	276	6,25 €	1 725,00 €	2 456,25 €
Ecole René Daniel	117	6,25 €	731,25 €	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant l'avis favorable de la commission sports, éducation, culture, associations, jeunesse et solidarité lors de sa séance du 14 novembre 2017 ;

Considérant l'avis favorable de la commission des finances, du développement économique et du personnel lors de sa réunion du 27 novembre 2017 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'unanimité, et autorise Monsieur Le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 18 décembre 2017
LE MAIRE
Olivier BELLEC

